



Projet éducatif du CAES du CNRS

Le CAES du CNRS est une association loi 1901 qui joue le rôle de comité d'entreprise auprès des agents du CNRS ainsi que ses retraités.

Il accueille des enfants et des adolescents, de tous genres, dans ses CLE propres, dans ses centres de vacances et organise dans certaines régions des colonies ou des sorties jeunes. Ces temps de vacances ou de loisir participent à l'épanouissement de l'enfant et lui offre la possibilité de s'approprier un environnement et de vivre des expériences.

Le projet éducatif du CAES du CNRS s'appuie sur les valeurs fondamentales qui régissent notre association :

- **Les valeurs sociétales** (Liberté – Égalité – Fraternité – Laïcité),
- **L'inclusion et le respect** de chaque individu et de ses différences,
- **Le développement personnel** (Autonomie – Esprit critique),
- **La vie sociale et citoyenne** (Vie en collectivité – Échange),
- **L'engagement environnemental** (Sensibilisation à l'environnement et au développement durable),
- **La qualité et la sécurité** de l'accueil.

Les valeurs sociétales :

Ces valeurs constituent le socle de l'action éducative, directement inspirées des principes républicains :

- **Liberté** : Elle est encouragée par la possibilité offerte à l'enfant de faire des choix dans les activités et l'organisation de son temps (dans le respect des règles de sécurité et de la vie collective). Elle implique le respect de la liberté d'autrui.
- **Égalité** : Chaque enfant inscrit, quelle que soit son origine, son milieu social, ou ses aptitudes, a un accès équitable à l'ensemble des activités et des ressources proposées. L'équipe éducative lutte contre toute forme de discrimination.
- **Fraternité** : Elle se traduit par l'encouragement à l'entraide, à la solidarité, et au sentiment d'appartenance à un groupe uni. Elle est le ciment de la vie en collectivité et de l'acceptation mutuelle.
- **Laïcité** : Elle est un pilier pour garantir l'équité et la neutralité de l'accueil :
 1. **Neutralité** : Le CAES assure l'accueil de tous sans distinction d'opinion, de croyance ou d'appartenance religieuse. L'espace du centre est un espace de neutralité.
 2. **Liberté de conscience** : La laïcité garantit la liberté de croire ou de ne pas croire de chacun, tant que cela ne trouble pas l'ordre public ou la vie collective.

3. **Interdiction du prosélytisme** : Toute tentative d'imposer ses convictions religieuses, politiques ou philosophiques par un enfant ou un adulte à autrui est strictement interdite.

L'inclusion et le respect

L'inclusion est un enrichissement pour tous, et tous les enfants sont sensibilisés à la différence et à l'acceptation de l'autre pour construire une collectivité solidaire. Ce principe vise à faire de la diversité une richesse pour le groupe :

- **Accueil personnalisé** : Chaque enfant est considéré dans son individualité et ses particularités (rythmes, besoins, talents).
- **Valorisation des complémentarités** : Au lieu de gommer les différences, le projet éducatif s'efforce de les mettre en lumière pour que chacun apporte sa pierre à l'édifice du groupe. Les activités sont conçues pour que les enfants apprennent les uns des autres.
- **Prévention de la violence** : Ce respect est la base de la prévention de toute forme de harcèlement et d'exclusion, en apprenant aux enfants à dialoguer et à résoudre les conflits de manière non violente.

Le CAES s'engage pour une inclusion effective de tous les publics :

- **Accessibilité** : S'assurer que les espaces et les activités sont adaptés aux besoins spécifiques des enfants concernés.
- **Accompagnement spécifique** : Mise en place de mesures d'accompagnement (si nécessaire) et formation des équipes pour répondre aux besoins des enfants en situation de handicap ou ayant des problèmes de santé chroniques.

Le développement personnel

Il s'agit de former des individus capables de penser par eux-mêmes et d'agir de manière responsable :

- **Développement de l'autonomie** : Les équipes proposent des situations où l'enfant peut s'organiser seul, prendre des initiatives et se responsabiliser (rangement, préparation d'activités, gestion du matériel).
- **Prise de décision collective** : Les enfants sont impliqués dans l'élaboration de certaines règles de vie ou le choix de projets (conseil d'enfants, vote). Cela leur apprend la démocratie participative.
- **Esprit critique** : Les activités pédagogiques encouragent l'enfant à questionner, à ne pas accepter une information sans vérification, et à argumenter son point de vue. C'est essentiel pour décoder le monde.

La vie sociale et citoyenne

La vie de groupe est considérée comme un espace d'apprentissage social fondamental :

- **Apprentissage des règles** : La collectivité impose le respect de règles claires, nécessaires à la sécurité et au bien-être de tous.
- **Échange et convivialité** : Les moments de repas, d'activité et de temps libre sont aussi structurés pour favoriser le dialogue informel et le partage d'expériences.

- **Respect mutuel** : Apprendre à partager l'espace, le matériel, et à tenir compte des besoins et des émotions d'autrui sont des objectifs clés de ce principe.

L'engagement environnemental

Ce principe vise à sensibiliser les enfants aux enjeux écologiques actuels :

- **Intégration pédagogique** : Ces notions ne sont pas limitées à une seule activité, mais intégrées dans la vie quotidienne (tri des déchets, recyclage, économie d'énergie...) et dans les réflexions (impact de nos choix, biodiversité).
- **Sensibilisation concrète** : Mise en place d'activités concrètes telles que le jardinage, l'exploration de la nature, ou la réalisation de projets pour réduire l'empreinte écologique du centre.

La qualité et la sécurité de l'accueil

Ces aspects sont une condition *sine qua non* pour que les autres principes puissent s'appliquer :

- **Sécurité physique et morale** : Une vigilance constante est assurée pour garantir la sécurité physique des enfants (normes d'encadrement, règles d'hygiène et d'équipement) ainsi que leur sécurité morale (bien-être psychologique et émotionnel).
- **Professionnalisme des équipes** : La qualité de l'accueil passe par la qualification des équipes éducatives et la mise à jour régulière de leurs compétences.

Le CAES se donnera les moyens de contrôler et de vérifier si nos valeurs sont bien appliquées dans nos structures. Le projet éducatif est évalué régulièrement, en associant les différents acteurs concernés, pour s'assurer que les conditions d'accueil et les objectifs pédagogiques sont atteints.